

République Islamique de Mauritanie
Honneur – Fraternité -Justice

Ministère de l'Équipement et des Transports
Le Ministère de la Santé

Visa

DGLTE/PO

BOM



1799



Arrêté Conjoint N° portant Création d'un Groupe
National de Travail Climat – Santé (GNTCS)

Le Ministre de l'Équipement et des Transports,
Le Ministre de la Santé

- Vu le décret n° 157 – 2007 du 06/09/2007 relatif, au Conseil des Ministre, aux attributions du Premier Ministre et des Ministres ;
- Vu le décret n°94-2009 du 11 Août 2009 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n°196 -2010 du 16 décembre 2010 portant nomination de certains membres du Gouvernements ;
- Vu Le décret n° 046/2010 du 06 avril 2010 fixant les attributions du Ministre de L'Équipement et des Transports et l'Organisation de l'Administration Centrale de son département ;
- Vu Le décret N° 140/2006 du 14 décembre 2006 portant création de l'Office National de la Météorologie ;
- Vu les recommandations de l'atelier national sur le climat et la santé, Nouakchott du 28 au 29 juin 2011

Arrêtent

Article 1 : Il est créé, au sein de l'Office National de la Météorologie, un Groupe de Travail dénommé « Groupe National de Travail Climat –Santé » (GNTCS).

Article 2 : les objectifs de ce Groupe (GNTCS) sont :

- ✓ Renforcer le réseau d'observations météorologiques et climatiques pour répondre aux besoins du secteur de santé.
- ✓ Intégrer les données et les informations météorologiques et climatiques dans les plans d'action de prévention et de lutte contre les maladies sensibles au climat.

- ✓ Développer la recherche dans le domaine du climat et de la santé et établir des relations entre le temps, le climat, l'eau et les maladies et dégager des recommandations qui permettent d'atténuer les effets néfastes de ces maladies
- ✓ Renforcer la collecte des données épidémiologiques (animales et humaines) et météorologiques (constitution d'une base de données intégrées).
- ✓ Mettre en place un système d'alerte précoce pour les maladies liées au temps et au climat en vue d'anticiper les actions de prévention des maladies.
- ✓ Mettre en place un système de partage des données entre les secteurs de la santé, les services vétérinaires et les services de la météorologie ainsi que les autres institutions et partenaires.
- ✓ Elaborer des stratégies efficaces et fonctionnelles d'utilisation des informations météorologiques et climatiques pour le secteur de la santé,
- ✓ Elaborer et diffuser des messages appropriés auprès des décideurs et des organismes et organisations partenaires au développement
- ✓ Obtenir la collaboration entre les partenaires du secteur climat/santé dans la planification et la mise en œuvre des stratégies nationales en matière de santé.
- ✓ Organiser chaque année un atelier sur les questions relatives au temps, climat et santé afin d'évaluer les résultats obtenus et capitaliser les acquis,
- ✓ Rassembler et soumettre aux décideurs des éléments scientifiques qui attestent de l'incidence de la variabilité du climat sur la santé.
- ✓ Mobiliser les ressources auprès des donateurs pour renforcer les capacités nationales, régionales et locales, diffuser et valoriser les activités du groupe.
- ✓ Soutenir et coordonner les activités de recherches dans le domaine climat-santé.
- ✓ Sensibiliser et promouvoir des activités des GNTCS
- ✓ Assurer un suivi / évaluation et programmation (prévision) des activités du GNTCS

Article 3 : Composition du Groupe National de Travail sur le climat et la Santé.
Le Groupe National de Travail Climat-Santé est composé de :

1. Direction Générale de l'Office National de la Météorologie (DG/ONM),
2. Direction de la Lutte contre les Maladies
3. Direction de l'Hydrologie
4. Direction de l'élevage ;
5. Organisation Mondiale de la Santé (OMS),
6. United Nations Children Fund (UNICEF),
7. Direction des aires protégées et du littoral
8. Université de Nouakchott ; département de Géographie, de Biologie, Faculté de Médecine
9. Institut de Recherche en Sante Publique
10. Direction de la Médecine Hospitalière

11. Croissant Rouge Mauritanien

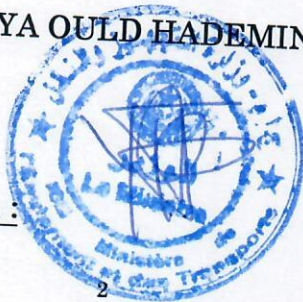
Article 4 : Le Groupe National de Travail climat santé se réunit au mois une fois par trimestre sous la présidence du Directeur général de l'Office national de météorologie et le secrétariat est assuré par la Direction de la lutte contre les maladies. Il peut également se réunir quand la situation l'exige sur demande de l'un des membres.

Article 5 : Le Secrétaire Général du Ministère de l'Équipement et des Transports, le Secrétaire Général du Ministère de la Santé et le Directeur Général de l'Office National de la Météorologie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Nouakchott, le..... 18 AOUT 2011

Le Ministre de l'Équipement et des Transports

YAHYA OULD HADEMINE



Le Ministre de la Santé

BA HOUSSEYNI HAMADY



Ampliations :

PM	2
MSG/PR	2
SGG	2
MET	2
MS	2
MF	2
MDR	2
DGL	2
OMS	2
OMM	2
AEMET	2
UNICEF	2
Croissant Rouge	2
J.O	2
ARCHIVES	2

